

PETR du Pays de la Déodat
Conseil Syndical du 18 juin 2019
PROCES VERBAL

REÇU LE :
25 JUIN 2019
SOUS-PREFECTURE de
SAINT-DIÉ des VOSGES

INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h15.

Présents :

Elus votant :

Messieurs Yves BONJEAN, Guy DROCCHI, Philippe GEORGEL, Denis HENRY, Jean-Louis MENTREL, Pascal MOHR et Patrick ZANCHETTA

Membres associés :

Messieurs Patrick LALEVÉE, Vice-Président de la CASDDV et Alban RODRIGUEZ, Directeur Adjoint du cabinet du Maire de Saint-Dié-des-Vosges

Excusés :

Titulaires et suppléants :

Messieurs Lucien DEBLAY, Guy HINZELIN et Bernard MAETZ

Madame Michèle PELTIER

Invités d'honneur :

Messieurs Yves BASTIEN, Président de la CCBVV, Gérard CHERPION, Député des Vosges et David VALENCE, Président de la CASDDV (représenté par Messieurs LALEVÉE et RODRIGUEZ)

Madame Sylvie SIFFERMANN, Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Dié des Vosges

8 membres titulaires au Conseil Syndical – 7 élus votants sont présents, le quorum est donc bien atteint

Monsieur Pascal MOHR est nommé Secrétaire de séance.

Validation du PV du Conseil Syndical du 08 avril 2019 à l'unanimité.

Le Président propose :

- de débiter l'ordre du jour avec le premier point des questions diverses. Ce point sera suivi des délibérations et des autres questions diverses.

- de retirer de l'ordre du jour la délibération sur la fusion (validé par les membres) et de faire un point en questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du projet autour des GR de Pays

Le Président passe la parole à **Sophia LEUDIHAC**, stagiaire de l'enseignement supérieur, qui travaille sur un projet de structuration d'un réseau d'acteurs autour des GR de Pays, stage ayant démarré le 11 mars et allant jusqu'au 23 août 2019.

Le projet porte sur les 3 itinéraires de randonnées figurant dans le topoguide édité en 2014. L'objectif est de réfléchir à une mise en réseau des acteurs touristiques autour de ces GR.

1. Etudes préalables réalisées :

- Diagnostic touristique du territoire
- Etude de la clientèle
- Profils des randonneurs
- Capitalisation d'expériences.

2. Travail de mobilisation des acteurs :

Les hébergeurs :

Ils ont été contactés avec un rendez-vous dans leur établissement. Total de 80 rendez-vous réalisés.

Des supports ont été réalisés ont été remis à chacun :

- Guide « Pourquoi se mettre en réseau autour d'un itinéraire de randonnée pédestre ? »
- Guide touristique « La Randonnée pédestre & les randonneurs itinérants »
- Guide aux hébergeurs « sur les services appréciés par la clientèle des randonneurs »

Constat : les hébergeurs sont demandeurs et motivés : 55% sont prêts à investir dans une mise en réseau et 42% y investiraient probablement, seulement 3% de refus. 8 réunions sont programmées et 90% des hébergeurs sont prêts à y participer

Publics clés :

Réunion d'information et mobilisation prévue courant juillet avec le Massif des Vosges, la Région Grand Est, le Département et le PNRBV. Première piste de subvention : PO-FEDER

Autres acteurs clés :

Sur la même démarche que pour les hébergeurs, il faudra motiver les associations, clubs de randonnées, restaurateurs, agences de voyage, sites d'activités culturelles et de loisirs, accompagnateurs de montagne, associations, transporteurs, etc.

3. Perspectives et pistes d'actions :

Moyens pour la mise en réseau d'acteurs :

- Créer une association autour des GR de Pays
- Avoir une personne en charge de l'animation
- Trouver les financements nécessaires au fonctionnement et à l'animation

Objectifs de la mise en réseau :

- Promouvoir les GR de Pays et leur donner plus de visibilité, permettant ainsi d'attirer des randonneurs itinérants sur le territoire
- Construire une stratégie de communication commune
- Mettre en place des actions de promotion
- Mutualiser les compétences et moyens

Pistes d'actions à réaliser :

- Créer des produits touristiques
- Organiser un événement pour promouvoir les itinéraires
- Créer un site internet
- Participer à un/plusieurs salon(s) de la randonnée
- Accompagner et soutenir à la qualification des hébergements
Exemple : formations en communication, réunion de travail sur la question des labels, formation en langues étrangères, accompagnement pour les mises aux normes et travaux de rénovation, etc.

Le Stage de Sophia LEUDHIAC se terminant le 23 Août 2019, la recherche de partenaires financiers avec l'élaboration d'un rétro planning, d'une budgétisation, plan de financement et plan d'actions sera travaillé dès juillet, en parallèle avec les réunions de mobilisation des acteurs.

Sophia ayant fini son intervention, remercie l'assemblée de son attention et elle est à son tour remerciée par le Président et tous les membres du conseil syndical la félicitant ainsi pour son travail présenté et accompli depuis le début de son stage.

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- La cible de la randonnée peut-être réellement sur une offre « 4 saisons »
- L'office de tourisme de Saint Dié des Vosges étant un EPIC, a la possibilité de vendre des produits touristiques
- Critère pour les hébergeurs contactés : hébergeurs faisant l'hébergement possible à la nuitée
- On remarque une attente assez importante des acteurs concernés
- Il est possible par la suite de diversifier le type d'itinérance proposée (à cheval...)
- Nombreux hébergeurs sont prêts à faire du port de bagages
- S'il n'y a pas de service de restauration chez les hébergeurs, il sera tout à fait possible de combler ce manque par les services d'un traiteur

Le Président propose ensuite de passer à la première délibération.

DELIBERATIONS

Délibération n°20190618/001 : DEFIDEO : Lancement de la 6ème tranche

Le Président passe la parole à **Pascal MOHR, Vice-Président en charge du suivi du dossier** qui expose :
88 DAE ont déjà été installés entre 2010 et 2017 par le biais de l'opération DEFIDEO en partenariat avec le Club Cœur et Santé, l'Hôpital de Saint-Dié-des-Vosges, la croix rouge, le SMUR...

En passant par le Pays, les collectivités profitent des services du PETR pour le suivi et renouvellement des consommables, la maintenance des DAE.

Il rappelle qu'un DAE peut permettre de sauver une vie. En effet le délai d'intervention du SMUR est trop long, en cas d'arrêt cardiaque, il faut intervenir dans les premières minutes pour éviter des séquelles à la victime et intervenir dans les 10 premières minutes pour avoir une chance de sauver la victime.

Le DAE étant automatique, un enfant de 10 ans peut même l'utiliser.

Le Matériel choisi par le Comité Technique au lancement de DEFIDEO est d'ailleurs le même que celui utilisé par les professionnels types SDIS et SMUR.

A noter : une vie a été sauvée sur Anould grâce à la réactivité d'une personne et l'utilisation du DAE.

Suite au nouveau recensement réalisé par le Pays clôturé au 31 janvier 2019 et qu'à ce jour, il est prévu l'installation de 8 DAE supplémentaires (1 à Anould, Etival Clairefontaine, La Bourgonce, La Voivre, Les Rouges Eaux, Senones et 2 à Raon l'Étape), représentant un coût total estimatif de 15 869.28 euros pour les 8 kits DEFIDEO complets (DAE+ Boîtier + Panneau...)

Pour le lancement de la 6ème tranche, une convention de partenariat sera signée avec chaque commune,

3

Convention présentée et détaillée comme il suit :

Entre les soussignés

*le Syndicat Mixte du PETR du Pays de la Déodat, situé au 26, rue d'Amérique, 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES, représenté par son Président Monsieur Guy DROCCHI, Ci-après dénommé : **PETR Pays de la Déodat,***

D'une part,

Et

la Commune de, située au

*représentée par son Maire, Ci-après dénommée : **La Commune,***

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Présentation :

DEFIDEO est un projet d'envergure ambitieux et d'utilité publique, destiné à lutter contre l'arrêt cardiaque sur le territoire de la Déodat. Le projet consiste à inciter les collectivités à s'équiper en défibrillateurs automatiques externes (DAE), à former la population aux gestes qui sauvent, et à communiquer sur les enjeux de la lutte contre l'arrêt cardiaque auprès des élus et de la population. L'objectif visé est d'améliorer le taux de survie à l'arrêt cardiaque sur l'ensemble du territoire.

Le PETR du Pays de la Déodat propose par voie de convention de réaliser une commande groupée pour le compte des collectivités qui souhaitent s'équiper.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir

*- les conditions techniques, financières et juridiques dans lesquelles, le **PETR Pays de la Déodat** et la réponse positive reçue de la commune, le PETR du Pays de la Déodat passe commande de **1 Kit DEFIDEO** pour le compte de la Commune.*

- Les modalités de maintenance des appareils

L'objet de la présente convention ne pourra être modifié que d'un commun accord.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

Pour l'Achat : la présente convention est valable sur la durée de réalisation de l'opération. Le PETR Pays de la Déodat s'engage à fournir dès la réalisation de la commande, un planning prévisionnel d'équipement.

Elle s'arrêtera au moment où l'opération sera réputée terminée, c'est-à-dire lorsque les dépenses afférentes à cette opération seront réglées et toutes les subventions perçues.

Pour la maintenance : durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction dès l'installation du matériel.

ARTICLE 3 : Suivi de la mise en œuvre de la convention

Il a été constitué un comité de pilotage du projet DEFIDEO, composé notamment de représentants des structures suivantes :

- Le Syndicat Mixte du PETR du Pays de la Déodaté
- Le Centre Hospitalier de Saint Dié des Vosges
- La Protection Civile
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges (SDIS)
- Les Collectivités qui ont passé commande
- Le Club Cœur et Santé de Saint Dié des Vosges
- Le SMUR de St-Dié des Vosges
- La Croix Rouge Française

Ce comité a toute possibilité d'inviter d'autres personnes à participer à ses travaux.

ARTICLE 4 : Prestations du PETR Pays de la Déodaté

Le PETR Pays de la Déodaté est la structure qui passe commande sur demande des communes. Il se chargera de :

- La coordination entre les fournisseurs et les collectivités en ce qui concerne la réalisation de la commande
- La réception du matériel et le renvoi de l'attestation d'admission au fournisseur
- Le paiement des factures aux fournisseurs
- L'encaissement des subventions
- La refacturation de la différence aux communes entre le montant perçu et payé
- La livraison du matériel à la commune

ARTICLE 5 : Les engagements de la Commune

1. Désigner deux Correspondants DEFI-DEO

Chaque commune qui passe commande doit désigner deux personnes référentes parmi ses élus ou/et son personnel communal, en tant que « Correspondant DEFIDEO ».

Leurs missions consiste à :

1.1 Organiser les formations sur site

Lors de l'installation de l'appareil, une session de formation devra avoir lieu sur site, à destination des agents municipaux et des habitants de la commune.

Cette formation devra être renouvelée au moins 1 fois par an.

Sur demande de la Commune, le PETR Pays de la Déodaté peut prêter 40 kits mini Anne pour une meilleure formation individuelle.

Les Correspondants DEFIDEO désignés organiseront et participeront à ces formations.

1.2 Réaliser les vérifications quotidiennes de l'appareil

Il est nécessaire de vérifier chaque jour que l'appareil est en bon état de fonctionnement. Pour ce faire, il suffit de vérifier la couleur du voyant (rouge : l'appareil ne fonctionne pas / vert : l'appareil fonctionne). En cas de non fonctionnement, le Correspondant suivra les indications décrites sur le « Guide de Suivi » remis avec le Kit DEFIDEO.

1.3 Remplir le tableau de suivi de maintenance

Les électrodes doivent être changées tous les deux ans, ainsi qu'à chaque utilisation de ces dernières.

Le Correspondant aura pour rôle de tenir à jour le tableau de suivi de la maintenance globale de l'appareil.

Nom des deux personnes désignées « Correspondants DEFIDEO » (à remplir par la commune) :

Nom.....Prénom.....

Nom... ..Prénom.....

En cas de changement, le PETR Pays de la Déodaté devra en être informé.

2. Assurer le relais de la communication auprès des habitants lors de la réalisation des formations sur site

Des supports de communication seront envoyés par la Fédération Française de Cardiologie aux Collectivités (affiches et prospectus).

La Commune s'engage à réaliser l'affichage et la diffusion des documents auprès de leurs administrés.

3. Une fois le Kit livré

- Le faire installer dans un lieu public accessible et ouvert (en extérieur), de préférence sur une façade NORD à l'abris du soleil.

Adresse exacte du lieu d'implantation du DAE :

- Organiser une inauguration de l'appareil en y invitant le Président du PETR du Pays de la Déodaté et annoncer la date de formation.

ARTICLE 6 : Conditions financières et paiement

6.1. Dépenses liées à l'opération

Le coût total estimé d'un kit est de 1 983.66 euros.

	description	Montant total TTC
1 kit DEFIDEO	1 pack de 5 panneaux signalétiques	1 983.66
	1 défibrillateur automatique externe, avec option métronome, 1 carte mémoire SD, 1 jeu d'électrode pré-connecté, 1 pile, 1 notice en français	
	1 paire d'électrodes adulte préconnectées	
	1 kit de premiers secours (ciseaux+rasoir+gant+masque de ventilation et compresse)	
	1 boîtier extérieur chauffé avec alarme	
	1 panneau signalétique 60*80 cm	
	1 transformateur	
	1 sacoche rigide (même que celle des pompiers)	
	1 document de conduite à tenir dans le cadre du suivi des DAE	
	1 document « Guide de suivi »	

Restera en plus à la charge de la commune :

n°de lot	Descriptif
1	Pose du boîtier et alimentation électrique
2	Pose du panneau signalétique
3	Organisation des formations
4	Vérification du Matériel

6.2. Financement des Kits de DEFIDEO 2019

Pour les kits commandés en 2019, le PETR du Pays de la Déodatie n'ayant pas trouvé de mécène, ce dernier demandera le remboursement de 100% du coût imputé à chaque commune.

Ainsi, le coût unitaire TTC sera de 1 983.66 euros pour 1 kit commandé

6.3 Conditions de paiement :

Le PETR Pays de la Déodatie s'acquittera de la totalité du règlement de la commande auprès des fournisseurs

La Commune s'acquittera de sa participation auprès du PETR Pays de la Déodatie en versant les 1 983.66 euros par kit commandé, en une fois à la trésorerie du PETR Pays de la Déodatie, à partir du moment où ladite convention a été signée par les deux parties, dès la réception du titre de recette émis par le PETR du Pays de la Déodatie et après le lancement de la commande.

Avec les conditions suivantes :

- Si le montant de la dépense venait à augmenter, le PETR pourra refacturer la différence à la Commune sur justificatif
- Si le PETR du Pays de la Déodatie venait à recevoir des subventions inattendues et/ou que le montant de la dépense venait à diminuer : le PETR remboursera la différence du trop-perçu à la Commune sur justificatif

ARTICLE 7 : Maintenance

LORS DE L'UTILISATION DU DAE ET EN CAS D'INTERVENTION DU SMUR :

- Le changement des électrodes, le relevé des données de la carte mémoire devraient être assurés par le Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges (Convention de partenariat signée le 07 avril 2017).

DES L'INSTALLATION DE L'APPAREIL :

1) Lors de l'utilisation du DAE : les correspondants DEFIDEO vérifient l'état de la batterie et doivent la changer si besoin

2) En tout temps : la Commune s'engage à :

- assurer une maintenance régulière de l'équipement et à compléter le Guide de suivi qui sera joint au Kit DEFIDEO.
- changer les consommables de l'appareil (électrodes tous les deux ans / batterie tous les cinq ans) en passant commande au PETR (en commande groupée mais non individuelle) ou en commandant directement chez le fournisseur.

Le PETR Pays de la Déodatie s'engage à aider la Commune

- pour le renouvellement de ses consommables à date de préemption, en passant une commande globale pour toutes les communes de DEFIDEO Tranche 6 – année 2019. Commande globale payée au fournisseur et refacturée aux communes.

- pour la mise à jour logicielle du DAE en partenariat avec le fournisseur.

Contact PETR : Madame Isabelle BERTRAND

ARTICLE 8 : Signature du bon de commande

La signature de ladite convention autorise le Président du PETR du Pays de la Déodatie à signer le bon de commande pour le compte de la commune.

ARTICLE 9 : Litiges

Les litiges éventuels pouvant résulter de l'exécution de la présente et après épuisement de toutes solutions amiables, sont portés devant le tribunal compétent du siège du demandeur.

Convention faite à Saint-Dié-des-Vosges, en 2 exemplaires originaux dont une pour chaque partie,
le 1^{er} juillet 2019

Pour la commune de

Représentée par son Maire

.....

Pour le PETR du Pays de la Déodat

Représenté par son Président

Monsieur Guy DROCCHI

Il est proposé au Conseil Syndical :

De valider le lancement de la 6^{ème} session du projet DEFIDEO en validant la démarche suivante :

- Le PETR du Pays de la Déodat passe commande des kits DEFIDEO
- Le PETR paie les factures, reçoit les subventions (en cas d'obtention),
- Le PETR refacture la différence aux communes qui auront signé au préalable une convention de partenariat définissant les modalités financières et techniques,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du suivi du dossier à signer chaque convention de partenariat avec les communes et tous les documents nécessaires et afférents à ce dossier.

De dire que les dépenses et recettes sont bien inscrites aux comptes de tiers 4581 et 4582 du BP 2019

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- La dépense pour le Pays est transparente au vu du remboursement pas les communes (avance de trésorerie)
- Le DAE appartenant au Pays se situe actuellement dans le bureau de la secrétaire. Après proposition intéressante de SCHILLER pour l'achat du boîtier extérieur par le Pays, le DAE pourra être placé en extérieur permettant ainsi un accès au public 7/7 et 24/24

Le Président soumet ensuite la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

6

Délibération n°20190618/002 : PROGRAMME HMD : instruction des dossiers « AGILITÉ »

Le Président passe la parole à **Olivier THIL, coordinateur technique de la MHE** qui expose :

Le Dispositif du programme HMD étant instruit jusqu'à ce jour est appelé « sérénité ». Ce dernier est possible sous certaines conditions et le particulier ne peut pas bénéficier des CEE

Depuis 2018, l'ANAH a créé le dispositif appelé « agilité » par lequel il est possible de n'effectuer qu'un type de travaux et non un pack plus complet, n'atteignant pas forcément 25% d'économie d'Énergie et il est possible de percevoir des CEE. Dans un souci de rester sur une logique de « Guichet unique », sachant que l'ensemble des opérateurs « Habiter Mieux » sont agréés pour monter ce type de dossiers et qu'actuellement environs 10 dossiers par mois passent en « agilité » au lieu de « sérénité », il est proposé de pouvoir instruire les dossier « agilité ».

A noter que l'objectif demandé par l'ANAH pour les dossiers « sérénité » est de 211 par an. Aujourd'hui, pour 2019, la MHE est à 100 dossiers. Le temps d'accompagnement pour les dossiers « Agilité » est beaucoup moins long.

Il faut noter que :

- La mission confiée à l'équipe, au-delà du simple montage de dossier, est d'apporter le meilleur conseil au particulier, en l'orientant sur le meilleur dispositif
- Cet accompagnement n'est pas gratuit pour les particuliers, il doit passer par une convention entre le particulier et le PETR,
- S'il est accompagné, le particulier bénéficie d'une aide supplémentaire de l'ANAH de 150 euros, pour couvrir les frais d'accompagnement
- Les particuliers sont libres d'accepter ou non cet accompagnement

Tarifification progressive de l'accompagnement (tarifications cumulables) :

- 150 euros pour un accompagnement « simple », montant correspondant à l'aide de l'ANAH (l'opération est donc transparente pour le particulier)
- Facturation majorée de 228 euros (soit un total de 378 euros) si le particulier a bénéficié au préalable d'un audit gratuit dans le cadre du programme Habiter Mieux et qu'il passe, après l'audit, sur le dispositif Habiter Mieux Agilité.

Cette participation permet au PETR de couvrir le coût de l'audit qui ne sera pas remboursé par l'ANAH

- Facturation de 150 euros supplémentaires si le particulier choisit de recourir au PETR pour monter son dossier de Certificat d'Economie d'Énergie

Il est proposé au Conseil Syndical :

De valider

- Le montage des dossiers « Agilité » par l'équipe du programme Habiter Mieux
- La tarification de l'accompagnement telle que détaillée dans la délibération

D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

De dire que les recettes liées à cette délibération seront imputées au compte 70688 du BP 2019

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- L'inauguration du 1000^{ème} dossier HMD aura lieu à Etival Clairefontaine le 27 juin 2019.
- Présentation de la procédure de mise en place du programme Habiter Mieux sur notre territoire par Olivier THIL à Paris lors d'une réunion organisée par l'ANAH le 19 juin 2019

Le Président soumet ensuite la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20190618/003 : Demande de subvention au Conseil Départemental 88 pour les animations EDD

Le Président passe la parole à **Philippe GEORGEL, Vice-Président en charge du suivi du dossier** qui expose :

Le budget Primitif du PETR du Pays de la Déodatie a été voté en date du 18 décembre 2018 avec présentation détaillée par fiche/projet dont la fiche « propositions budgétaires 2019 – TVB » et « propositions budgétaires 2019 – TEPCV » : inscription des dépenses liées à l'animation pour 10 700 euros

7

Vu la possibilité de solliciter le Département des Vosges dans le cadre de son programme VASTE et obtenir jusqu'à 40% de subvention sur les dépenses éligibles

Présentation des budgets prévisionnels 2019 et 2020 du projet incluant l'aide du Département :

Programme d'animation / sensibilisation Transition Ecologique

Thématique	Echelle d'intervention	Objet	Dépenses TTC			Recettes		
			Année 2019	Année 2020	TOTAL	AERM	CD88	Autofinancement
Biodiversité / TVB	PETR Déodatie et PETR Remiremont et ses vallées	Communication générale TVB (plaquette, colloque...)	200 €	600 €	800 €	60% 9 180 €	20% 3 060 €	20% 3 060 €
		Animations de sensibilisation grand public à la TVB	4 000 €	5 000 €	9 000 €			
		Animations de sensibilisation élus à la TVB	1 000 €	2 000 €	3 000 €			
		Expérimentation intégration TVB dans le bâti (étude impact et propositions)		2 000 €	2 000 €			
		Intégration TVB dans kit urbanisme du PNRBY	500 €		500 €			

Thématique	Echelle d'intervention	Objet	Dépenses TTC			Recettes		
			Année 2019	Année 2020	TOTAL	AERM	CD88	Autofinancement
Transition énergétique / climat	PETR Déodatie	Sensibilisation grand public et élus - Organisation du Jour de la nuit	3 000 €	3 000 €	6 000 €			
		Animations de sensibilisation élus et techniciens à la transition écologique (bois local, mobilité douces...)	2 000 €	2 000 €	4 000 €		40% 6 400 €	60% 9 600 €
		Sensibilisation grand public (organisation du Défi au Boulot à vélo, fêtes des mobilités...)		6 000 €	6 000 €			
TOTAL			10 700 €	20 600 €	31 300 €	9 180 €	9 460 €	12 660 €

Il est proposé au Conseil Syndical :

De valider les budgets prévisionnels 2019 et 2020 des animations incluant les recettes du conseil départemental des Vosges

D'autoriser le Président à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental des Vosges et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Dire que les dépenses ont déjà bien été inscrites au BP2019 lors de son vote et que les dépenses et recettes pour 2020 seront bien inscrites au BP 2020 lors de son vote

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20190618/004 : AGENT D'ACCUEIL : Création d'un poste et recrutement

Le Président passe la parole à Mélanie ROUSSEL, Directrice du PETR, qui expose :

L'agent occupant actuellement le poste d'animateur administratif quitte la structure à compter du 02 juillet 2019 et l'expérimentation du programme « Rénover Mieux » ayant été prolongé, il est nécessaire de réorganiser temporairement le service de la Maison de l'Habitat et de l'Energie avec notamment des mouvements provisoires de personnel en interne et le recrutement d'un nouvel agent au moins pour 6 mois.

Le Président propose de procéder comme il suit :

- **Création d'un poste** de catégorie C - grade d'Adjoint Administratif territorial, rémunéré selon l'échelle C1 de la grille indiciaire des adjoints administratifs
Caractéristiques liées à la création du poste:
 - Emploi qui sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 6 mois compte tenu de la durée du programme et des compétences techniques et spécifiques demandées liées au programme Habiter Mieux et à la plateforme de rénovation énergétique et considérant qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°)
 - Niveau de recrutement : l'agent devra justifier d'une expérience similaire ou d'un niveau d'étude équivalent au BAC à minima avec expérience professionnelle
 - Rémunération de l'emploi : emploi de catégorie C, par référence à l'échelle C1 de la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux - échelon 1
 - Temps de travail : poste à temps partiel soit 28h
 - Le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse selon les besoins du service.

- La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée
- **Lancement d'une offre d'emploi** de « secrétaire – agent d'accueil »
Compétences techniques et spécifiques de l'offre :
 - Maîtrise de l'outil informatique
 - Gestion de planning
 - Capacité rédactionnelle
 - Connaissance des critères techniques du programme Habiter Mieux
 - Maîtrise des programmes de la plateforme de rénovation énergétique
 - Sens relationnel

Il est proposé au Conseil Syndical :

De valider :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif territorial dont la rémunération correspondra 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial de catégorie C, dont les caractéristiques sont énumérées ci-dessus
- le lancement d'une offre d'emploi de « secrétaire – agent d'accueil » dont les compétences techniques et spécifiques sont énumérées ci-dessus

D'autoriser le Président à

- recruter un agent à compter du 1^{er} juillet 2019 au plus tôt, pour une durée de 6 mois avec la possibilité de renouveler le poste pour cette même durée par décision du représentant légal, selon les besoins du service.
- signer tous les documents nécessaires et toutes les pièces afférentes à ce dossier, notamment en cas de reconduction du poste

De dire que :

- les dépenses et recettes nécessaires pour les charges de personnel sont bien inscrites au BP 2019 voté le 18 décembre 2018
- le tableau des effectifs 2019 validé le 18 décembre 2018 sera modifié par une délibération à venir
- les crédits nécessaires seront inscrits aux BP à venir, notamment en cas de renouvellement

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- La suppression de postes non pourvus au PETR pourra intervenir ensuite lors de la validation du tableau des effectifs.

Le Président soumet ensuite la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20190618/005 et n°20190618/006 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

Le Président passe la parole à Mélanie ROUSSEL, Directrice du PETR qui présente les comptes 2018 du Syndicat Mixte dont le détail a été joint à l'invitation et dont la balance de clôture s'établit comme suit (en euros) :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (+ report 2017)	1 021 441.10 10 742.65	1 445 263.09
INVESTISSEMENT (+ report 2017)	2 215 150.05	1 615 339.74 197 301.29

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
FONCTIONNEMENT	- 10 742.65	+ 423 821.99	+ 413 079.34
INVESTISSEMENT	+ 197 301.29	- 599 810.31	- 402 509.02

Soit un excédent global de clôture de 10 570.32 euros.

Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus sont votés et arrêtés conformément aux dispositions de l'article L 221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte de gestion 2018 du Receveur Municipal qui présente des résultats identiques au compte administratif 2018 du Syndicat Mixte du PETR du Pays de la Déodatie,

Il est proposé au conseil syndical :

D'approuver

le compte administratif 2018

le compte de gestion 2018

Pas de prise de parole pour le CA 2018, Philippe GEORGEL, Vice-Président soumet la délibération au vote.

Pas de prise de parole pour le CG 2018, le Président soumet la délibération au vote.

Délibérations votées à l'unanimité, le Président s'étant retiré et ayant quitté la salle au moment du vote du CA 2018

Délibération n°20190618/008 : Affectation des résultats de l'exercice 2018

Le Président passe la parole à Mélanie ROUSSEL, Directrice du PETR, qui donne lecture :

En application de l'article 9 de la Loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Constatant que les restes à réaliser au 31/12/18 représentent

- 4 078 921.55 euros de dépenses

- 4 659 027.21 euros de recettes

soit un excédent des restes à réaliser de 580 105.66 euros

Constatant que le compte administratif 2018, présente :

- un excédent de fonctionnement de 413 079.34 euros

- un déficit d'investissement de 402 509.02 euros

soit un excédent global de clôture de 10 570.32 euros.

Il est proposé au conseil syndical :

De voter l'affectation des résultats comme suit :

déficit d'investissement : report au compte 001, dépense de la section d'investissement pour un montant de 402 509.02 euros.

excédent de fonctionnement : report au compte 002, recette de la section de fonctionnement pour un montant de 413 079.34 euros

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération n°20190618/009 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Président passe la parole à Mélanie ROUSSEL, Directrice du PETR, qui donne lecture :

Vu la délibération du 18 décembre 2018 portant vote du budget primitif principal 2019 par chapitre

Vu les restes à réaliser au 31/12/18 envoyés à la trésorerie début 2019, représentant 4 078 921.55 euros de dépenses et 4 659 027.21 euros de recettes (subvention sur immobilisation à venir et Opération pour Compte de tiers DEFIDEO, Programmes HMD, Rénover mieux, subvention de GRDF, opération des bornes et commande groupée mobilier urbain

Vu l'inscription des amortissements des dépenses faites en investissement à hauteur de 12 126.21 euros et l'inscription des amortissements des recettes à hauteur de 521.42 au BP2019. Le Pays ayant perçu 916.90 euros de recette Ademe en 2018 remboursant 100% des dépenses EIE de 2017, 1 699.96 euros de recettes en 2019 (inscrite dans les RAR) remboursant 100% des dépenses EIE dépenses 2018 et 953.90 euros de recettes en 2019 remboursant également 100% des dépenses CEP de 2018 et qu'il est nécessaire d'amortir les recettes au même titre que les dépenses correspondantes. Soit une inscription supplémentaire de 1 495.88 euros d'annuité 2019 d'amortissement sur les subventions.

Vu le recrutement d'un agent du 1^{er} avril 2019 au 20 mai 2019 pour le remplacement du Chargé de Mission TEPCV qui était absent à compter du 11 mars 2019, suivi du recrutement du Chargé de Mission Climat Energie Transition Energétique à compter du 21 mai 2019 (budgété à compter du 13 juin 2019), représentant ainsi 52 jours de dépenses supplémentaires de charges de personnel (au vu du traitement indiciaire des agents concernés) il est donc nécessaire d'inscrire 5 170 euros au compte 64131 du BP2019

Vu le vote du Compte Administratif 2018 et les affectations de résultats

Vu que les droits de licence du logiciel de comptabilité n'avaient pas été inscrits au BP2019 lors de son vote et qu'il est donc nécessaire d'inscrire cette dépense à hauteur de 1 700 euros au compte 2051

Vu la nécessité d'ajouter des dépenses aux comptes 2181, 2183, 2188 pour 2 000 euros chacun

Il est proposé au conseil syndical :

De voter la décision modificative N°2 comme détaillée ci-dessous

D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

INVESTISSEMENT Recettes Chapitre – Compte	4 659 027.21	INVESTISSEMENT Dépenses Chapitre - Compte	4 659 027.21
13 – Subvention sur immobilisations (Restes à réaliser)	1 699.96	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	402 509.02
1318 – Aide Ademe	1 699.96	020 – Dépenses imprévues	8 578.80
		20 – Immobilisations incorporelles	1 700.00
		2051 – Concessions et droits	1 700.00
		21 – Immobilisations corporelles	165 821.96
		2131 – autres constructions	159 821.96
		2181 – installations générales	2 000.00
		2183 – matériel de bureau et informatique	2 000.00
		2188 – autres immobilisations	2 000.00
		040 Opérations d'ordre :	1 495.88
		13918 Subv. Investissement autres	1 495.88
4582 – Opérations pour compte de tiers (Restes à réaliser)	4 657 327.25	4581 – Opérations pour compte de tiers (Restes à réaliser)	4 078 921.55
4582 1 DEFIDEO	4 083.42	4581 1 DEFIDEO	4 083.42
4582 2 HMD 2015 à 2017	2 069 823.83	4581 2 HMD 2015 à 2017	1 622 132.39
		4581 169 Aide GRDF	800.00
4582 215 Commande Mobilier	107 000.00	4581 215 Commande Mobilier	107 000.00
4582 216 Prog Rénover Mieux	12 000.00	4581 216 Prog Rénover Mieux	40 000.00
4582 308 Opération de bornes	104 400.00	4581 308 Opération de bornes	108 000.00
4582 409 HMD dès 2018	2 360 020.00	4581 409 HMD dès 2018	2 196 905.74

FONCTIONNEMENT Recettes Chapitre – Compte	414 575.22	FONCTIONNEMENT dépenses Chapitre - Compte	414 575.22
002 – Excédent reporté	413 079.34	022 - Dépenses imprévues	123 344.23
		12 – Charges de personnel	5 170.00
		64131 – personnel non titulaire	5 170.00
042 – Opérations d'ordre	1 495.88	67 – Charges exceptionnelles	286 060.99
777 – quote-part subv. investissement	1 495.88	678 – Autres charges exceptionnelles	286 060.99

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.
Délibération votée à l'unanimité

REÇU LE :
25 JUIN 2019
SOUS-PREFECTURE de
SAINT-DIE des VOSGES

QUESTIONS DIVERSES

Fusion des deux PETR

Le prochain copil devrait avoir lieu le mercredi 26 juin (date à confirmer) ou début juillet. KPMG présentera le projet de statut du PETR fusionné, la gouvernance, les éléments financiers...

Zones humides

12

Un point sur les zones humides potentielles (pré-localisation et non localisation) sera présenté au prochain Conseil Syndical suite à l'étude réalisée par le cabinet Elément 5. En attendant, les données pourront être fournies aux collectivités qui en ont besoin dans le cadre de leurs documents d'urbanisme.

Contrat de Transition Ecologique (CTE)

Monsieur Philippe GEORGEL précise que le PETR du Pays de la Déodatie a candidaté à un appel à projet lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le CTE, outil de contractualisation territoriale transversale en matière de développement durable. Les lauréats seront connus le 09 juillet prochain.

La séance est levée à 22h15.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 24 juin 2019

Le Secrétaire de séance, Pascal MOHR

Le Président du PETR, Guy DROCCHI

